

Le coin de la Hala'ha

Qu'est-ce que le 17 Tamouz ?

Cette année, le jeûne du 17 Tamouz est le jeudi 13 juillet 2006. On ne mange ni ne boit depuis le matin (à 3h 32, heure de Paris) jusqu'à la tombée de la nuit (22h 42 à Paris).

C'est ce jour que Moché Rabbénou (Moïse notre Maître) brisa les premières Tables de la Loi à la suite du péché du veau d'or. Bien plus tard, le sacrifice quotidien fut interrompu lors du siège de Jérusalem. Une première brèche apparut ce jour-là dans les murailles de la ville sainte. Enfin, Apostomos installa une idole dans le saint Temple et brûla un rouleau de la Torah, toujours un 17 Tamouz.

Durant les trois semaines suivantes, jusqu'au 9 Av (jeudi 3 août 2006), on augmente les dons à la Tzedaka. On évite d'acheter de nouveaux vêtements et on ne prononce pas la bénédiction «Chéhé'héyanou» (par exemple pour un fruit nouveau). On ne se coupe pas les cheveux et on ne célèbre pas de mariage. On évite de passer en jugement.

Suite à l'appel du Rabbi, à partir du 17 Tamouz, nous intensifions l'étude des lois de la construction du Temple (dans le livre d'Ezékiel, le Traité Talmudique Midot et le Rambam - Maimonide).

Durant les neuf jours qui précèdent le 9 Av (à partir du mercredi 26 juillet 2006), on ne mange pas de viande et on ne boit pas de vin. Par contre, on assistera à un Siyoum (ou on l'écouterà à la radio), ce qui est une joie permise durant cette période.

F. L.

KINERETH Beth Din
Glat Lamehadrin

CAFÉ vous reçoit
toute l'année
au bord du
Lac de Créteil...

Livraisons
à domicile

pour vous régaler avec nos
grillades: entrecôtes, côtes de
veau, parguit, kefta, chawarma

Formules sur place à emporter
8 €, 9 €, 9,90 €, 12 €

Pâtisseries

17 Esplanade des Abymes - 94000 Créteil
Tél: 01 43 99 26 26

Un an de Yechiva après le BAC
c'est la meilleure préparation
pour entrer en Fac !
Une année de Torah
avant les études
donne à ta vie sens et plénitude.

Tu as 18 ans et envie de t'accomplir
dans ton judaïsme, te plonger dans les
livres sacrés et apprendre à être
un bon Juif dans la cité, alors
la YECHIVA pour étudiants OR MENACHEM
à MONTROUGE
t'ouvre ses portes et t'offre
un programme intensif, en internat,
dans les meilleures conditions
Ton contact: Rav David MIMOUN
01 49 12 46 02 / 06 14 25 67 81

GAN ISRAEL ADOS...

Après son succès de l'an dernier,
le Gan Israël de Paris 19^e
ouvre une
SECTION FILLES 12-15 ANS
du 10 au 28 juillet 2006
Contactez-nous au 06 03 98 63 98

Programme spécial, activités surprises et encadrement diplômé

**Centre de Vacances
Gan Israël
Pardess Hanna
Pardess Mamach**

Jeunesse Lubavitch - Toulouse
17, rue Alsace Lorraine
du 7 au 24 août 2006

> Pour garçons de 8 à 12 ans
à Camous (Hautes Pyrénées)

> Pour Filles de 8 à 13 ans
à ILHAN-BORDERES LOURON (Hautes Pyrénées)

Renseignements au
05 61 21 27 87 ou 01 44 52 72 98

S.A.R.L. Simon SERVICES

Peinture - Décoration
Revêtement murs et sols
Carrelage - Maçonnerie
Plomberie - Electricité
Menuiserie générale

Tél: 01 41 93 10 71
Fax: 01 41 93 10 74
Port. 06 11 40 21 19

4 Impasse Bonsecours
75011 Paris

point S
Le spécialiste de la tenue de route

G.M.G AUTOS

1 & 3 rue Paul Bourget - 75013 Paris
Tél: 01 45 89 99 85
Fax: 01 45 89 78 13
gmc-auto.paris@points.fr

Pneus, freins, amortisseurs,
échappement, vidange, parallélisme

Tarifs spéciaux aux lecteurs de
la Sidra de la Semaine

Remise permanente sur pneumatiques grandes marques

MAZAL SUSHI
sous le contrôle du Beth Din de Paris

Nouveau aux Lilas

LIVRAISON TOUT PARIS

RÉGION: BAGNOLET, MONTREUIL,
PANTIN, LE RAINCY, PAVILLONS SOUS BOIS...

**Ouvert toute la journée
de 11h à 22h 30
Ouvert après Chabbat
jusqu'à 1h du matin**

01 43 63 59 86

vivre mobile

MEGAHERTZ
TELECOM

**Téléphones
Répondeurs**

Fax Tél. 01 47 37 45 45
Fax 01 47 37 45 46
www.vivremobile.com

86, rue Victor Hugo
92300 Levallois

**Quai 71
"Stock"**

**Chaussures, Prêt-à-Porter
Masculin - Féminin**

> 71 Quai de Valmy - 75010 Paris
Tél: 01 42 45 38 80 (M^e République)

> 15 rue Ferdinand Duval - 75004
Paris Tél: 01 48 04 35 33 (M^e S. Paul)

> 24 rue des Petits Champs - 75002
Paris Tél: 01 42 96 02 36 (M^e Pyramides)

> 31 rue Maubeuge - 75009 Paris
Tél: 01 40 16 06 62 (M^e Cadet)

**L'école de Garçons
du Beth Loubavitch**

accueille vos enfants
du CP à la Terminale (Es et S)

Résultats exceptionnels

Suivi individualisé
de chaque enfant

01 40 30 56 59

CARRÉ BLANC

Fenêtres PVC • Volets Roulants
Fermetures

Boutique: 97 Bd Soult - 75012 Paris
Tél: 01 40 19 06 00
e-mail: boutique.paris12@carrésblancs.com

**Séminaire
d'étude européen 5766
à la montagne**

Venez vivre l'étude de la Torah...

Jeunes gens du 30/07 au 20/08/06
Station "Les 2 Alpes" - Hôtel "Janrémon"

Jeunes filles du 06/08 au 20/08/06
Station "Alpes d'Huez" - Hôtel "Beausoleil"

Renseignements et inscriptions: Beth Loubavitch - 01 45 26 87 60

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat

La Sidra de la Semaine

ב'ה



40

39^e année

➔ CHABBAT PARCHAT PIN'HAS - (AVOT 6) - 15 JUILLET 2006 / 19 TAMOUZ 5766

editorial

La vraie victoire

Cette semaine commence une période que le calendrier juif désigne comme difficile. Elle porte le nom "d'entre les limites" et c'est le jeûne du 17 Tamouz qui en marque le début. De fait, c'est un temps de tragédie qu'elle rappelle pendant ces trois semaines qui déboucheront sur le jeûne du 9 Av, l'anniversaire de la destruction du Temple de Jérusalem. A l'évocation de ces événements, un sentiment de tristesse pesante, presque de désespoir pourrait s'emparer de chacun. Ne s'agit-il pas du commencement de l'exil que nous continuons de vivre jusqu'à aujourd'hui ? La destruction du Temple n'est-elle pas une perte inestimable pour le peuple juif comme pour l'ensemble de l'humanité ?

Pourtant, nous savons que la seule tristesse n'est jamais une réponse. Nous savons que la tradition juive refuse de se laisser enfermer dans le souvenir sans effet sur le monde. Ses commémorations sont présentes parce qu'elles s'inscrivent dans un projet : changer les choses, les porter à un niveau plus élevé. Réparer, perfectionner, spiritualiser : ce sont les maîtres-mots de l'action millénaire du judaïsme. Voici, cependant, que nous sommes confrontés à une destruction concrète, à un exil historique. Existe-t-il une réponse à une telle question ?

Cela ne fait guère de doute. Ce qui a été physiquement détruit peut être spirituellement reconstruit. C'est ainsi que D.ieu l'affirme : "Étudiez les lois relatives à l'architecture du Temple et Je vous considérerai comme si vous l'aviez reconstruit". C'est dire que chacun a aujourd'hui le pouvoir d'agir pour que de nouveau le Temple dans sa splendeur fasse rayonner la paix sur le monde entier. Les textes à étudier sont connus : prophétie d'Ezéchiel, traité du Talmud Midot, lois codifiées par Maïmonide. Ils sont à la disposition de tous pour une aventure sans pareille : que, de nouveau, l'épée soit vaincue par l'esprit comme un prélude au temps où seul celui-ci aura sa place, la venue de Machia'h.

➔ H. Nisenbaum

Vivre avec la Paracha

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

PIN'HAS: la vie dans le quotidien

«*Mon korban, Mon offrande de feu, Ma douce saveur, tu observeras pour M'offrir en son temps... deux [offrandes] chaque jour, une offrande régulière...*» (Bamidbar 28:2-3)

L'être humain est attiré par l'inhabituel. On peut tenir le raisonnement que ce sont les choses routinières de la vie : l'inspiration et l'expiration d'air, nos repas quotidiens, notre vie domestique, notre travail, qui sont cruciales dans notre existence alors que les choses «spéciales» ont un impact moins important. L'on peut tenir ce raisonnement mais sans résultat. Notre nature veut que l'occurrence d'un événement particulier en fait «l'occasion» alors qu'un événement attendu perd son intérêt et son sens.

C'est pourquoi la Torah délègue les aspects variés de

notre relation avec D.ieu aux *Moadim* ou «moments particuliers». Il nous est enjoint de conserver une conscience perpétuelle du Créateur. Et pourtant un jour par semaine est désigné comme moment particulier pour «se souvenir... que le monde a un Créateur» et «pour établir dans nos cœurs la croyance en la création du monde par D.ieu en six jours». Il nous est commandé: «Rappelle toi le jour où tu es sorti d'Égypte tous les jours de ta vie» et pourtant, une fois par an la fête de Pessa'h est l'occasion marquée pour se consacrer et intérioriser le don de la liberté. Et ainsi en va-t-il avec les autres *Moadim* du calendrier juif : si ce sont des jours «spéciaux» dont le message et la portée donnent une impression durable sur nos âmes, ils doivent être des jours occasionnels, des

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat PIN'HAS

PROVINCE			
Strasbourg	21.09	Nice	20.52
Lyon	21.10	Nancy/Metz	21.17
Marseille	20.59	Grenoble	21.03
Bordeaux	21.28	Montpellier	21.05
Toulouse	21.15	Lille	21.37

PARIS & RÉGION PARISIENNE
Entrée : 21h 31 Sortie : 22h 52

à partir du dimanche 9 juillet 2006

Heure limite du Chema : 9h 57

Pose des Tefilines : 4h 30

détours de la routine de notre vie. Nos Sages vont jusqu'à dire : «celui qui récite le Hallel chaque jour commet un blasphème». Le Hallel est une prière de louanges et de remerciements à D.ieu pour les miracles qu'Il a accomplis pour nous et que l'on récite lors des fêtes ou d'autres jours spécifiques. Mais il ne nous est pas enjoint de remercier D.ieu «pour les miracles que Tu accomplis pour nous chaque jour». Pourquoi donc réserver le Hallel pour les jours qui commémorent la sortie d'Egypte ou le miracle de l'huile qui brûla huit jours? Chacun de nos battements de cœur n'est-il pas un miracle et tout aussi digne de reconnaissance et de gratitude ?

Mais réciter le Hallel tous les jours serait comparable à ne pas le réciter du tout. Il est sûr que notre vie «routinière» doit être imprégnée d'une prise de conscience et d'un sentiment de gratitude à l'égard de notre Créateur; c'est à cette fin que le Juif prie trois fois par jour, le matin, l'après midi et le soir. L'intérêt particulier du Hallel est que, outre qu'il constitue un ajout à nos prières quotidiennes, il nous permet d'exprimer lors de certaines occasions une appréciation «spéciale» des miracles divins, une spécificité qui perdrait inévitablement sa force si la récitation du Hallel devenait une routine purement quotidienne.

Au-dessus de la nature

C'est de cette manière, entre autres, que la Torah nous recommande d'utiliser nos spécificités et nos inclinations innées dans la quête d'une vie plus sainte et plus divine. Mais la Torah demande plus encore. D.ieu désire de nous plus que l'exploitation optimale de la nature humaine, Il veut que nous transcendions également notre moi naturel dans notre relation avec Lui.

La Torah nous pourvoit en «routines» (comme les prières quotidiennes) qui ont pour but de faire de notre relation avec Lui une partie intégrante de notre vie quotidienne, tout comme en «moments spécifiques» pour souligner leur importance et leur particularité. Et même temps, elle nous pousse, néanmoins, à dépasser ces catégorisations, à donner un sens unique et particulier aux rythmes «réguliers» de la vie.

Cela se reflète dans la manière dont la Torah introduit les lois des *Korbanot* quotidiens (offrandes animales et de repas)

apportés au Saint Temple. Les *Korbanot* tombent dans deux catégories générales : les offrandes régulières (*Temidim*) apportées chaque jour et les offrandes additionnelles (*Moussafim*) qui variaient en fonction des circonstances, reflétant la nature et la caractéristique des moments où elles étaient apportées.

En règle générale, la Torah utilise le mot *Moed* («temps approprié») pour se référer à ces jours spéciaux du calendrier, imprégnés par le Créateur du temps de ressources et de potentiels spirituels uniques (la tranquillité du Chabbat, la liberté de Pessa'h, la joie de Soukot, etc.). Néanmoins, en introduisant les lois de ces sacrifices quotidiens, la Torah statue: «Mon korban, Mon offrande de feu, Mon doux parfum, tu observeras pour Me l'offrir au moment propice». Rachi dans son commentaire note à propos de ce verset l'utilisation inhabituelle du terme *Moed* et remarque : «le moment propice des offrandes perpétuelles est chaque jour».

Les *Korbanot* qui représentent les efforts de l'homme pour raffiner et élever son moi naturel et le rapprocher de D.ieu constituent l'un des «trois piliers de la création» (aujourd'hui, le Temple n'étant pas encore reconstruit, la prière remplit le rôle des *Korbanot*). Dans ce contexte, la Torah fait allusion à la nécessité de dépasser les habitudes et les instincts du moi naturel dans notre relation avec D.ieu. Notre nature dicte que ces «occasions» dans notre vie soient touchées d'une vitalité et d'un enthousiasme spéciaux et que nous exploitions ces forces dans ces occasions spécifiques de notre relation avec le Tout Puissant. Mais nous devons également nous atteler à faire de «chaque jour un moment propice», à éveiller en nous l'admiration et le sentiment d'unicité devant chacun des aspects routiniers de notre vie quotidienne.

En fait, les concepts même de «monotonie» et d'«ordinaire» sont une illusion résultant de notre inaptitude à voir au-delà des limites de la nature humaine. En réalité, la diversité ne consiste pas en voir la différence entre une chose et une autre mais la qualité inhérente de la chose elle-même. En fait, chaque moment de la vie est une création distincte de D.ieu, renfermant un potentiel unique, spécial et indispensable qui ne peut être supplanté par rien d'autre.

Etude du Séfer Hamitavot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

Dimanche 9 Juillet - 13 Tamouz

Mitsva positive n° 248 : C'est le commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne les règles d'héritage.

Lundi 10 juillet - 14 Tamouz

Même étude que le 13 Tamouz

Mardi 11 juillet - 15 Tamouz

Même étude que le 13 Tamouz

Mercredi 12 juillet - 16 Tamouz

Mitsva positive n° 176 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de nommer des juges dont le rôle est d'inciter le peuple à observer les lois de la Torah et d'obliger ceux qui s'écartent du chemin de la vérité à y retourner, d'ordonner au peuple de faire le bien, de le mettre en garde contre de mauvais actes et d'infliger des punitions aux transgresseurs (de la Torah) pour que les commandements et les lois de la Torah ne soient pas dépendants de la volonté de tout un chacun.

Mitsva négative n° 284 : C'est l'interdiction qui est faite au Grand Sanhedrin ou (depuis la destruction du Temple) à l'Exilarque de nommer un juge ne connaissant pas à fond les lois de la Torah, quelles que soient par ailleurs ses autres qualités imminentes

Mitsva positive n° 175 : C'est le commandement qui nous a été enjoint de suivre l'avis de la majorité, au cas où il y a une différence d'opinion entre les Sages au sujet d'une loi de la Torah. Il en sera de même pour un procès concernant un litige entre des particuliers.

Jeudi 13 juillet - 17 Tamouz

Mitsva négative n° 282 : Il est interdit au juge de trancher selon la majorité si celle-ci est jugée d'une seule voix de plus

Mitsva négative n° 283 : Il est interdit à un juge de suivre l'avis de l'un de ses collègues pour condamner le coupable ou pour acquitter l'innocent, sans s'être forgé une opinion personnelle sur la base de ses propres investigations et déductions des principes juridiques.

Mitsva positive n° 229 : C'est le commandement d'après lequel il nous a été enjoint de lapider ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva positive n° 228 : C'est le commandement qui nous enjoint l'exécution légale par le "feu" de ceux qui transgressent certains commandements.

Vendredi 14 juillet - 18 Tamouz

Mitsva positive n° 226 : C'est le commandement qui nous a été enjoint d'exécuter ceux qui transgressent certains commandements, par le glaive.

Mitsva positive n° 227 : C'est le commandement nous enjoignant l'exécution légale par strangulation de ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva positive n° 230 : C'est le commandement nous enjoignant de pendre certains parmi ceux qui sont condamnés à mort par ordre du Tribunal.

Mitsva positive n° 231 : C'est le commandement nous enjoignant d'enterrer tous ceux qui ont été exécutés par ordre du Tribunal le jour même de leur exécution. La même loi est applicable à tous les autres morts: tout Juif doit être inhumé le jour même de sa mort.

Mitsva négative n° 66 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de laisser sur le gibet jusqu'au lendemain matin le supplicié pendu, afin qu'on en vienne, en le voyant, à avoir des pensées blasphematoires.

Samedi 15 juillet - 19 Tamouz

Mitsva négative n° 310 : Il nous est interdit de laisser en vie un sorcier.

Mitsva positive n° 224 : C'est le commandement qui nous a été ordonné de frapper à l'aide d'une lanière ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva négative n° 300 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'infliger au coupable une peine sévère au point de lui causer un dommage permanent.

Retrouvez l'intégralité de l'étude

du Séfer Hamitavot sur notre site

www.loubavitch.fr

et sur le serveur vocal LE'HAIM : 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol 189 rue d'Aubervilliers 75018 Paris

Tiré à 27.000 exemplaires

ISSN 1762 - 5440

Demander la vie !

En ces temps-là, en Russie, la guerre faisait rage entre les «Rouges» (communistes) et les «Blancs», leurs adversaires. Leur point commun, outre leur cruauté, était leur haine des Juifs que chaque parti accusait d'aider l'autre.

Les combats durèrent plusieurs années et bouleversèrent toutes les vies et toute organisation normale : la plus grande confusion régnait aussi bien dans l'économie que dans la sécurité intérieure et les transports. C'est à cette époque que le 'Hassid, Reb Mena'hém Mendel Kaplan, décida de quitter sa ville de Bobroïsk pour celle de Rostov-sur-le-Don : là il désirait d'une part se recueillir sur la tombe de Rabbi Chalom Dov Ber (cinquième Rabbi de Loubavitch) et, d'autre part, obtenir un entretien privé avec son fils et successeur, Rabbi Yossef Its'hak.

La distance entre les deux villes n'était que de 200 km. Mais à la gare de Milarovo, un groupe de Cosaques monta dans le train. Dès qu'ils aperçurent des Juifs parmi les voyageurs, ils les accusèrent d'entente avec les communistes et les désignèrent à la vindicte des autres passagers.

En remarquant Rav Mendel Kaplan, ils se précipitèrent sur lui et, sans ménagement, le jetèrent par la fenêtre alors que le train roulait à vive allure...

Grièvement blessé, Rav Mendel avait les côtes brisées et la douleur l'empêchait de se relever. Ce n'est qu'au matin que les chemins le découvrirent et le firent transporter à l'hôpital le plus proche. Puis on le transféra dans un hôpital plus grand et, dès qu'il eut un peu récupéré ses forces, il écrivit une lettre à

sa famille et une autre à Rabbi Yossef Its'hak à Rostov. A sa famille il racontait tout ce qui lui était arrivé tandis qu'au Rabbi, il se contentait de demander... le mérite d'être enterré dans un cimetière juif !

Après quelques semaines d'hospitalisation, il s'était un peu rétabli et put continuer son périple. Il arriva à Rostov peu avant la fête de Souccot en 1920. Durant la fête de Sim'hat Torah, Rabbi Yossef Its'hak réunit les 'Hassidim et remarqua entre autres : «Comment est-il possible qu'un Juif ne demande qu'à être enterré dans un cimetière juif ? Un Juif devrait demander la vie !»

Mais les blessures de Rav Mendel Kaplan étaient trop graves et, une semaine plus tard, il décéda et fut enterré non loin de la tombe de son Rabbi, Rabbi Chalom Dov Ber à Rostov.

Quelques mois plus tard, un officier haut placé dans le gouvernement communiste se présenta dans la maison de la famille Kaplan. De fait, il était juif et, malgré ses convictions communistes, venait prévenir la famille, sous le sceau du secret, de l'imminence d'une perquisition. On le remercia de cette initiative courageuse et, immédiatement, la famille prit ses précautions en déposant chez des amis tous les objets de valeur et documents compromettants : effectivement, quand les policiers arrivèrent, ils ne trouvèrent absolument rien d'intéressant et repartirent bredouilles.

Eliahou, le fils du défunt Reb Mendel, connaissait l'officier qui les avait prévenus : c'était un communiste pur et dur, peu enclin d'habitude à accepter toute demande de grâce ou d'indulgence. Comment se faisait-il que, de sa propre initiative, il avait pris le risque de prévenir une famille juive du danger d'une visite inopinée de ses services ?

L'officier raconta alors ce qui l'avait poussé à agir ainsi : deux années auparavant, les Polonais s'étaient emparés de Bobroïsk. La cellule communiste à laquelle appartient cet homme fut découverte et tous ses membres furent interrogés. L'homme savait que si ses opinions communistes étaient révélées, il serait exécuté immédiatement. Il décida donc de prétendre qu'il ne l'était pas. On lui demanda de fournir un témoin prêt à l'attester : pris d'une soudaine inspiration, il donna le nom de Reb Mendel Kaplan.

Celui-ci fut convoqué et le policier polonais l'interrogea en pré-

sence du présumé coupable:

- Connaissez-vous cet homme ?

- Oui, répondit Reb Kaplan.

- Etes-vous prêt à témoigner qu'il n'est pas communiste ?

- Oui !

Le policier demanda alors à Reb Kaplan de le jurer, mais il refusa poliment en expliquant que chez les Juifs, on ne jure pas. Incertain, le policier finit par déclarer qu'il se contenterait de sa signature, tout en le prévenant que si son témoignage devait s'avérer mensonger, il serait exécuté avec les coupables. Malgré cet avertissement qu'il ne pouvait prendre à la légère, Reb Mendel accepta de signer.

Quand les Russes conquièrent à nouveau la ville de Bobroïsk, le communiste qui avait, depuis, été nommé à un poste de haut rang rencontra Reb Mendel et le remercia de lui avoir sauvé la vie. Celui-ci ne lui demanda qu'une faveur en échange : «N'oubliez jamais que vous êtes juif !». Puis le communiste lui demanda, par pure curiosité, ce qui l'avait poussé à se mettre en danger en portant un faux témoignage. Reb Mendel réfléchit et répondit : «D'abord je devais tout faire pour sauver la vie d'un autre Juif. Mais d'autre part, je n'ai pas menti ! En effet, un homme qui est vraiment persuadé de la justesse de ses opinions n'est pas prêt à prétendre qu'il pense autrement. Puisque vous étiez prêt à affirmer publiquement que vous n'étiez pas communiste, c'était bien la preuve qu'au fond de vous, vous ne l'étiez pas !»

Impressionné par la personnalité de Reb Mendel, cet homme avait par la suite pris le risque de prévenir sa famille de la perquisition et ainsi de rendre un service posthume à son bienfaiteur.

Telle était cette époque, telles étaient les difficultés, tels étaient les 'Hassidim !

S'hat Hachavoua

traduit par Feiga Lubecki

Etincelles de Machia'h

Laisser naître la lumière

Dans les lois relatives au Beth Hamikdash, Maïmonide explique que chaque soir, il fallait vérifier l'état de cette partie du Temple dénommée "Azara". Il précise que, pour cette opération, les "inspecteurs" tenaient des torches en main en dehors du soir de Chabbat où l'inspection était faite "à la lumière des torches qui s'y trouvaient depuis la veille".

Cette règle a un sens spirituel profond. On sait que le Beth Hamikdash apparaîtra dans sa perfection absolue lors de la venue de Machia'h puisqu'alors il sera "l'édifice construit par Dieu" et par conséquent éternel. Le temps de Machia'h est précisément dénommé "le jour de Chabbat pour l'éternité". Pourtant, dans la mesure où cette perfection n'est pas encore présente, on pourrait ne pas accorder d'importance à l'effort spirituel d'aujourd'hui.

C'est contre cette erreur que Maïmonide nous met en garde. "Le soir de Chabbat", c'est-à-dire lorsque le Machia'h arrive, on ne tient pas de lumière en main car toute l'œuvre nécessaire a déjà été accomplie. En revanche on est éclairé par "les lumières allumées depuis la veille de Chabbat", l'œuvre spirituelle du temps de l'exil.

(d'après *Likoutei Sih'ot* vol.XXI, p.243) H.N.

SweetHolidays
Les 2 Alpes 1800m
à l'hôtel Snow King
à proximité du séminaire d'étude du Beth Loubavitch

**Venez vivre un été en famille
du 31 juillet au 27 août 2006**

450 €
la semaine
par adulte

**Enfants
tarif dégressif**

Pension complète Glatt Cachère
Ambiance conviviale,
cycle de conférences,
club enfants, Baby club

Contactez Y. Bensoussan
Tél: 01 42 00 05 63 - 06 19 58 43 06